



Conditions Générales de Ventes

1 – OBJET

En exécution du contrat signé (convention), l'Organisme Formateur Les Ruchers du Valois s'engage à organiser la prestation de formation telle qu'elle a été préalablement décrite dans la proposition financière. Toute commande de formation implique par conséquent, l'acceptation sans réserve par le commanditaire et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente.

2 – ORGANISATION DE LA PRESTATION

- **Dans le cadre des formations en Intra**, le commanditaire s'engage à mettre à disposition des intervenants, les moyens appropriés pour accomplir leur mission.

Dans le cadre d'une prestation de formation, il s'agit notamment d'un lieu spécifiquement prévu pour l'accueil de formations, d'une salle suffisamment spacieuse et équipée de moyens pédagogiques standards si possible (un paperboard, un vidéoprojecteur, un écran). Si le commanditaire ne dispose pas de ces moyens pédagogiques standards, il devra en faire part à l'Organisme Formateur Les Ruchers du Valois pour que le formateur concerné prenne ses dispositions. Les repas sont en sus, organisés et prévus par le commanditaire.

- **Dans le cadre des formations en Inter**, toute l'organisation de la prestation de formation ainsi que les éléments associés, la mise à disposition du matériel...est à la charge de l'Organisme Formateur Les Ruchers du Valois.

3 – MODALITES D'INSCRIPTION

- **Toute inscription nécessite dans un premier temps :**
 - un échange téléphonique ou un entretien en visio-RDV ou un entretien en entreprise ou en centre
 - une inscription - envoi d'un bulletin d'inscription par mail à l'adresse suivante :
 - lesruchersdici@gmail.com ou par courrier au 317 rue des Buts – 60123 Bonneuil en Valois
- **Dans un second temps, dans le cas d'une inscription :**

Une proposition financière sous forme de devis est envoyée et si acceptation validée et visée par le directeur de l'établissement demandeur (pour les inscriptions via un établissement) et/ou par le financeur, une convention de formation est alors établie et transmise.

- **Toute inscription devient définitive** à la réception d'une convocation confirmant la participation environ 15 jours avant le début de la session

4 - NIVEAU DE CONNAISSANCES PREALABLES NECESSAIRE

Dans le cas où la prestation nécessiterait des connaissances spécifiques préalables, le commanditaire s'assurera directement auprès des personnes concernées qu'elles possèdent bien les prérequis nécessaires et devra en faire part à la responsable de l'Organisme formateur en amont de la formation. Un entretien avec le stagiaire, effectué par le responsable du centre de formation et préalable à la l'action de formation, sera effectué afin de s'assurer de ces prérequis.

Centre de formation – LES RUCHERS DU VALOIS

317 rue des Buts – 60123 - Bonneuil-en-Valois
Téléphone : 07.67.75.30.82 / E-mail : lesruchersdici@gmail.com
N° d'activité DRTEFP : 22600293360 / SIRET : 44225417300010



5 – DISPOSITIONS FINANCIERES

- **En vertu du Code Général des Impôts**, tous nos tarifs sont indiqués en euros nets à payer.
- Ces tarifs comprennent la formation, la documentation pédagogique remise à chaque participant. Ils peuvent parfois comprendre les frais de collation et de restauration à l'exception de certaines prestations pour lesquelles l'information est précisée en amont dans la proposition financière.
- **Les règlements** sont effectués aux conditions suivantes :
 - Le paiement comptant doit être effectué par le commanditaire au plus tard, 30 jours à compter de la date de la facture
 - Le règlement est accepté par règlement automatique (prélèvement), chèque, virement bancaire.

6 – FRAIS D'HEBERGEMENT ET DE TRANSPORT DU FORMATEUR

Ces frais de mission du formateur seront pris en charge par le commanditaire qui sera destinataire d'une facturation globale accompagnée des justificatifs de frais. Cette notion est indiquée au préalable dans la proposition financière.

7 - RETARD ET DEFAUT DE PAIEMENT

- **En cas de retard de paiement**, l'OF Les Ruchers du Valois se réserve le droit de suspendre ses prestations et de les reprendre sauf avis contraire, dès régularisation de paiement.
- **Tout défaut de paiement**, même partiel, autorise l'OF Les Ruchers du Valois à prononcer la résiliation du contrat. La notification de la résiliation pourra se faire par toute voie de droit.

8 – LOCATION DE SALLE

Lorsque la prestation se déroule à l'extérieur des locaux de l'Organisme Formateur Les Ruchers du Valois ou des locaux du commanditaire, les frais inhérents à la location de la salle sont à la charge du commanditaire.

9 - FRAIS DE REPROGRAPHIE

Les différents documents diffusés aux participants sont remis par l'intervenant et font partis du coût pédagogique.

10 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

Dans le cadre d'une formation, tout matériel pédagogique émanant de l'Organisme Formateur Les Ruchers du Valois (documents, fichiers informatiques ou autres portant le logo de l'OF Les Ruchers du Valois) est la propriété exclusive de l'Organisme Formateur Les Ruchers du Valois.

Toute reproduction d'un quelconque document émanant de l'OF Les Ruchers du Valois ne pourra être faite qu'avec l'assentiment écrit de l'OF Les Ruchers du Valois à moins qu'il n'y soit fait mention exprès dans le contrat signé des deux parties.

11 - CONDITIONS D'ANNULATION DES FORMATIONS

A l'initiative de l'OF Les ruchers du Valois

- **L'ouverture des formations en inter établissements** est soumise à un seuil minimum. S'il n'est pas atteint, la session peut être reportée ou annulée. Dans ce cas, l'établissement demandeur et/ou le participant en individuel, sera informé dans un

Centre de formation – LES RUCHERS DU VALOIS

317 rue des Buts – 60123 - Bonneuil-en-Valois
Téléphone : 07.67.75.30.82 / E-mail : lesruchersdici@gmail.com
N° d'activité DRTEFP : 22600293360 / SIRET : 44225417300010



délai de 15 jours ouvrés avant le début de la formation et en cas de paiement, la totalité des sommes sera restituée.

- **Pour les stages en Inter ou en Intra**, en cas de force majeure (indisponibilité du formateur, intempéries...), la session sera reportée ou annulée et dans ce dernier cas, l'établissement demandeur et/ou le participant en individuel, sera intégralement remboursé des sommes versées.

A l'initiative du commanditaire, pour toute annulation (sauf cas de force majeure) effectuée par écrit (courrier ou mail) :

Délai de rétractation

A compter de la date de signature de la présente convention, l'entreprise a un délai de 20 jours pour se rétracter. Le délai de rétractation est porté à 14 jours (article L.121-16 du Code de la consommation) pour les conventions conclus « à distance » et les conventions conclus « hors établissement ». Elle en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée de l'entreprise.

Les remplacements de participants sont admis à tout moment, sans frais, au plus tard la veille de la formation sur communication écrite auprès de l'OF Les ruchers du Valois avec précision des noms et coordonnées du remplaçant. Il appartient, dans ce cas, au commanditaire de vérifier l'adéquation du profil et des objectifs avec ceux définis dans le programme de formation.

- **Moins de 20 jours ouvrés avant le début de la formation**, l'OF Les ruchers du Valois facturera 50 % du montant de la formation
- **En cas d'absence ou d'abandon en cours de formation**, la somme sera due en totalité.
Sur demande du commanditaire, si l'absence est justifiée et en cas de réinscription sur une prochaine session, il n'y aura pas de facturation sur la première session concernée par l'absence.
- **Quelle que soit la formation**, si le commanditaire ne se présente pas sans avoir procédé dans les délais impartis, à une annulation formelle ainsi qu'en cas de participation partielle ou de cessation anticipée pour tout autre motif que la force majeure dûment reconnue, il sera redevable de l'intégralité du montant de sa formation.

12 – REPORT ET CHANGEMENT DE DATES

Pour les formations en intra, le calendrier et les dates sont fixés en commun accord entre l'OF Les Ruchers du Valois et l'établissement demandeur et arrêtés de façon ferme.

Tout changement et report de date(s) à l'initiative de l'établissement demandeur, effectué à l'issue du contrat signé, devra faire l'objet d'une demande écrite et transmise à l'OF Les Ruchers du Valois 15 jours au plus tard avant le début de la formation.

13 – ETHIQUE

L'OF Les ruchers du Valois s'engage à une discrétion absolue tant vis-à-vis des participants ou des collaborateurs du commanditaire.

11. OBLIGATION DE NON SOLLICITATION DE PERSONNEL

Le Client s'engage à ne pas débaucher ou embaucher le personnel de l'OF Les Ruchers du Valois ayant participé à l'exécution du contrat, pendant toute la durée de celui-ci et

Centre de formation – LES RUCHERS DU VALOIS

317 rue des Buts – 60123 - Bonneuil-en-Valois
Téléphone : 07.67.75.30.82 / E-mail : lesruchersdici@gmail.com
N° d'activité DRTEFP : 22600293360 / SIRET : 44225417300010



Centre de formation professionnelle LES RUCHERS DU VALOIS

pendant les deux années civiles qui suivront la cessation des relations contractuelles. En cas de non-respect de la présente obligation, le Client devra verser à l'OF Les Ruchers du Valois à titre de clause pénale une indemnité égale à douze fois le dernier salaire, charges patronales en sus, du salarié indûment débauché.

12. LOI APPLICABLE

La loi Française est applicable en ce qui concerne ces Conditions Générales de Ventes et les relations contractuelles entre l'OF Les Ruchers du Valois et ces Clients.

13. ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE COMPIEGNE, quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité des défendeurs ou appel en garantie. Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront.

La présente clause est stipulée dans l'intérêt de l'OF Les Ruchers du Valois qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

14. ELECTION DE DOMICILE

L'élection de domicile est faite par le centre de formation Les Ruchers du Valois à son siège social au 317 rue des Buts 60213 Bonneuil en Valois

Centre de formation – LES RUCHERS DU VALOIS

317 rue des Buts – 60123 - Bonneuil-en-Valois
Téléphone : 07.67.75.30.82 / E-mail : lesruchersdici@gmail.com
N° d'activité DRTEFP : 22600293360 / SIRET : 44225417300010